

L'Édito

En dépit d'une baisse du taux d'incidence et du taux de positivité, la situation du Var reste tendue, car les hôpitaux sont soumis à une forte pression. En plus du Covid qui mobilise 30 lits de réanimation, ils doivent faire face à l'afflux de population estivale et à de graves accidents que nous déplorons trop souvent.

Pour contenir et commencer à faire reculer cette quatrième vague épidémique, nous devons rester mobilisés sur tous les fronts, qu'il s'agisse de la vaccination en maintenant les 50 000 injections par semaine, du dépistage avec la multiplication des structures offrant des tests antigéniques ou des autotests sous surveillance des professionnels de santé.

Le port du masque obligatoire sur le territoire de 58 communes du Var et sur les lieux les plus fréquentés tout comme le pass sanitaire permettent également de se protéger et de protéger les autres.

Si certains perçoivent ces mesures comme des contraintes, il faut rappeler que leur objectif est d'abord d'épargner des vies : aujourd'hui, on meurt toujours de la covid ! Ces mesures permettent aussi d'éviter de remettre sous cloche des pans entiers de notre économie, et notamment le secteur de la restauration qui l'était lors des précédents épisodes quand nous connaissions des taux d'incidence comparables.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 22 AOÛT 2021

	S26 28/06 04/07	S27 05/07 11/07	S28 12/07 18/07	S29 19/07 25/07	S30 26/07 01/08	S31 02/08 au 08/08	S32 09/08 15/08	S33 16/08 22/08
Nombre de tests réalisés	29777	35705	42486	68086	87665	87868	116563	ND
Nombre de tests positifs	179	445	1128	3690	5650	5698	5640	ND
Taux de positivité	0,60 %	1,20 %	2,70 %	5,50 %	6,40 %	6,50 %	4,80 %	4,2 %*
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	17	41	105	352	526	535	529	476*

* au 23/08/2021 - données non consolidées

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- **Nb de décès** en établissement de santé : **1535***
- File active des patients **hospitalisés en unité conventionnelle** : **116***
- File active des patients **hospitalisés en réanimation** : **47***

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **940*** dont **101*** en cours d'investigation.

Les mesures sanitaires en vigueur dans le Var

Afin de limiter la propagation du virus, plusieurs mesures sanitaires ont été mises en place sur le département du Var en concertation avec les autorités sanitaires et les collectivités :

→ **Port du masque**

Les mesures concernant l'obligation du port du masque pour toute personne de 11 ans et plus sont reconduites jusqu'au mercredi 1^{er} septembre inclus et s'appliquent :

*** pour 58 communes, sur l'ensemble des lieux publics (voies et espaces publics) et le long des promenades et fronts de mer à l'exception des plages et des espaces nautrels**

La liste complète sur www.var.gouv.fr



*** sur l'ensemble des autres communes du département dans les espaces extérieurs ouverts au public où sont constatées de fortes densités de population :**

- sur les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les ventes au déballage, les foires et fêtes foraines ;
- pour tout événement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, les festivals, les concerts en plein air, les événements sportifs de plein air ainsi que les rassemblements lors des feux d'artifice ;
- sur les parvis et quais des gares routières, ferroviaires et maritimes, abris et stations d'attente des transports en commun ;
- dans les enceintes sportives couvertes et non couvertes ;
- dans les files d'attente .

***sur l'ensemble du département dans tous les établissements recevant du public soumis au pass sanitaire.**

→ **Pass sanitaire dans 6 centres commerciaux du Var**

Jusqu'au 1er septembre au moins, l'entrée dans les centres commerciaux (magasins et galeries marchandes adjacentes) de plus de 20 000 m² est soumise à la présentation d'un pass sanitaire.

Les 6 centres commerciaux concernés dans le Var sont :

- Auchan- La Seyne-sur-Mer
- Carrefour - Ollioules
- Mayol - Toulon
- Grand Var Ouest – La Valette du Var
- Centre Azur - Hyères
- Ikéa – Toulon

→ **La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite sur tout le département**

Jusqu'au 1er septembre, il est interdit de consommer de l'alcool sur la voie publique, dans tout le département du Var, à l'exception des terrasses aménagées par les exploitants de débits de boissons et les restaurateurs dans le respect des protocoles sanitaires autorisant leur ouverture au public.

L'arrêté sur www.var.gouv.fr



Rentrée scolaire et vaccination des jeunes de 12 à 17 ans



Dans les prochains jours, l'Éducation nationale enverra un courrier aux parents pour les informer des dispositifs de vaccination qui seront mis en place à la rentrée et transmettre l'autorisation parentale nécessaire.

Les parents sont d'ores et déjà encouragés à faire vacciner leur enfant en centre de vaccination, auprès de leur médecin ou en pharmacie.

Le dispositif de vaccination mis en place à la rentrée s'appuiera :

- ➔ sur les centres de vaccination existants avec des créneaux dédiés aux mineurs ;
- ➔ sur des équipes mobiles au sein ou à proximité des établissements scolaires ;

Une attention particulière sera prioritairement portée aux internats. Tous les élèves sont concernés, ceux du public comme ceux du privé sous contrat ainsi que les élèves des établissements relevant de l'enseignement agricole.

Ces dispositifs seront précisés dans une prochaine lettre.

Dépistage et centres éphémères



Pour répondre à la demande croissante de tests, plus de 80 centres de dépistage sont déployés sur le département.

Ces dépistages sont réalisés selon différents modes de prélèvement et d'analyse :

➔ Dépistage par tests RT-PCR :

Ces prélèvements sont effectués sans ordonnance dans **7 centres de prélèvements « permanents »** (jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire) en plus des laboratoires de ville. Adresses et horaires : www.var.gouv.fr

Les centres de dépistage par RT-PCR



➔ Dépistage par tests antigéniques :

Tout professionnel de santé peut procéder à des tests de dépistage rapide hors de son lieu habituel d'exercice (type Barnum), après avoir déposé une déclaration sur le site du ministère de l'intérieur pour recensement auprès de l'ARS et de la Préfecture.

Actuellement, près de 70 barnums sont déclarés par des entreprises ou des collectivités publique, des professionnels de santé, des laboratoires de biologie médicale, des centres hospitaliers....

Pour retrouver la liste et la cartographie de ces barnums, cliquer [ICI](#)

➔ Dépistage par autotests :

Il est également possible d'effectuer un autotest supervisé par un personnel de santé.

Pour rappel, les autotests ne sont pas reconnus comme preuve pour le passe sanitaire dans le cadre des voyages vers l'étranger, entre la métropole et les outre-mers et entre l'hexagone et la Corse.

De plus, un autotest positif ne génère pas un certificat de rétablissement et ne déclenche pas le dispositif de contact-tracing. Seul un test RT-PCR ou un test antigénique positif peuvent documenter un tel certificat ou déclencher le dispositif de contact-tracing.

Retrouvez tous les centres de dépistage sur www.sante.fr



Vaccination

LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



Au 19 août au soir,

704 980 personnes ont reçu la 1^{re} injection

554 532 personnes ont reçu 2 injections

1 259 512 injections ont été réalisées.

Les centres de vaccination éphémères

Neuf centres de vaccination éphémères viennent compléter les 15 centres permanents de vaccination déployés dans le Var dans les communes de Saint-Maximin, Saint-Raphaël, Fayence, La-Londe-les-Maures, Toulon, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, Grimaud, La Seyne-sur-Mer, Le Luc-en-Provence, Aups et Le Beausset.

Retrouvez toutes les adresses des centres permanents sur : www.var.gouv.fr

CENTRES DE VACCINATION ÉPHÉMÈRES

Commune	Adresse	Public visé	1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection		
Bormes-les-mimosas	Salle Robert FERRERO, Boulevard du Port	Tous Publics	Tous les lundis du mois d'août de 16h à 20h	Tous les lundis du mois d'août de 16h à 20h		
Cavalaire-sur-mer	Salle des fêtes, 50 Avenue du Général De Gaulle	Tous Publics		Le 27 août et les 2 et 3 septembre de 08h à 18h		
La Seyne-sur-mer	Centre commercial AUCHAN, Quartier Lery, Bd de l'Europe	Tous publics	Tous les mardis et Jeudis de 14h30 à 18h30 jusqu'au 26 août SANS RDV	Tous les mardis et Jeudis de 14h30 à 18h30 jusqu'au 26 août SANS RDV		
	Centre commercial LECLERC, Av. Jean Albert Lamarque	Tous publics	Tous les mardis et Jeudis de 9h à 12h30 jusqu'au 26 août SANS RDV	Tous les mardis et Jeudis de 9h à 12h30 jusqu'au 26 août SANS RDV		
La Valette-du-Var	Centre commercial L'Avenue 83, 300 avenue de l'Université	Tous publics et professionnels du centre	Tous les vendredis et samedis du mois d'août, de 14h à 18h SANS RDV			
Le Lavandou	Salle d'honneur de l'Hôtel de ville, place Ernest Reyer	Tous Publics			Du lundi 23 au vendredi 27 août de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30	
Saint-Tropez	12, avenue du 8 mai 1945 (ex locaux de la police municipale)	Tous Publics		Du lundi 16 au dimanche 29 août inclus, de 14h à 18h		
Six-Fours-les-Plages	Espace culturel André Malraux, 100, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	Tous Publics			Du 24 au 27 août 2021 inclus de 09h à 13h	Du 31 août au 3 septembre inclus de 09h à 13h
Solliès-Pont	Salle des fêtes Rue Lucien Simon	Tous Publics		Les 9 et 10 septembre, de 09h à 12h et de 13h à 18h		
Rians	Salle des fêtes-Le Caromp, carrefour avenue de la Gare			Lundi 6 septembre 2021 de 9h00 à 19h00		